



Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/GUI/2906 (I)

(NEPAD Ref. 05/26 F)

Volume IV de V

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Programme d'infrastructures d'accès et de marchés agricoles et d'élevage

Avril 2006

GUINÉE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

**Volume II: Projet d'appui à la gestion durable de la fertilité des sols
dans les systèmes cultureaux en Guinée**

Volume III: Projet d'aménagement et de mise en valeur durable des plaines rizicoles

**Volume IV: Programme d'infrastructures d'accès et de marchés
agricoles et d'élevage**

Volume V: Projet de pôle économique des pêches à Kamsar

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays:	République de Guinée
Secteur d'activité:	Infrastructures de désenclavement et de marchés
Titre du projet proposé:	Programme d'infrastructures d'accès et de marchés agricoles et d'élevage
Zone du projet:	Couverture nationale
Durée du projet:	5 ans
Coût estimé:	Coût en devises:..... 26,4 millions de \$EU <u>Coût en monnaie locale:</u> 60,0 millions de \$EU Total..... 86,4 millions de \$EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de GNF</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	17 200	8,6	10
<i>Institution(s) de financement</i>	147 000	73,5	85
<i>Bénéficiaires</i>	8 600	4,3	5
<i>Total</i>	172 800	86,4	100

GUINÉE

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA « *Programme d'infrastructures d'accès et de marchés agricoles et d'élevage* »

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROGRAMME.....	1
A. Origine du programme.....	1
B. Généralités.....	1
C. Opportunités et défis	2
D. Politiques et stratégies en matière d'infrastructures rurales.....	3
E. Principales institutions/programmes et projets en cours d'intervention ou en vue dans le domaine des infrastructures d'accès et de marchés.....	3
II. ZONE DU PROGRAMME.....	4
III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME	5
IV. OBJECTIFS ET STRUCTURE DU PROGRAMME	5
V. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	6
<u>Composante 1: Infrastructures de désenclavement (pistes)</u>	<u>6</u>
<u>Composante 2: Infrastructures de marchés agricoles et d'élevage</u>	<u>7</u>
<u>Sous-composante 2.1.: Infrastructures de marchés agricoles.....</u>	<u>7</u>
<u>Sous-composante 2.2: Infrastructures de marchés d'élevage</u>	<u>8</u>
<u>Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs (OP, opérateurs, prestataires et service technique d'appui).....</u>	<u>8</u>
<u>Composante 4: Coordination et gestion du programme</u>	<u>10</u>
VI. COÛT DU PROGRAMME.....	10
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	11
VIII. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	12
IX. ASSISTANCE TECHNIQUE.....	14
X. BÉNÉFICES ET RISQUES	14
A. BÉNÉFICES ATTENDUS.....	14
B. RISQUES POTENTIELS	15
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS	15
ANNEXES.....	17
Annexe 1: Liste des principaux projets et programmes du MAEEF en cours d'exécution à composante infrastructure	19

Annexe 2: Sites à occuper	21
Annexe 3: Programmations indicatives.....	25
Annexe 4: Coût des installations	27
Annexe 5: Plans indicatifs et sources de financement.....	29
Annexe 6: Liste des personnes rencontrées au cours de la mission du 26 août au 6 septembre 2004.....	31

Équivalence monétaire

Unité monétaire	=	franc guinéen (GNF)
1 000 GNF	=	0,50 \$EU
1 \$EU	=	2 000 GNF
1 UC (= 1 DTS)	=	2 440 GNF
1 €	=	2 500 GNF

Abréviations

AFD	Agence française de développement
APS	Avant–projet sommaire
APD	Avant–projet détaillé
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe de développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
BTGR	Bureau technique du génie rural
CAFEX	Cellule d’appui aux formalités d’exportation
CU	Commune urbaine
CRD	Communauté rurale de développement
CVEP	Comité villageois de l’entretien des pistes
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DNGR	Direction nationale du génie rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation
FER	Fonds entretien routier
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
LPDA	Lettre de politique pour le développement de l’agriculture
MAEEF	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et des eaux et forêts
MCIPME	Ministère du commerce, de l’industrie et des PME
MATD	Ministère de l’administration du territoire et de la décentralisation
MTP	Ministère des travaux publics
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement économique de l’Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisation professionnelle agricole
PACV	Projet d’appui aux communauté villageoises
PAE	Projet d’appui à l’élevage
PCPEA	Projet cadre de promotion exportations agricole
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PDL	Plan de développement local
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d’investissements publics
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRAADEL	Programme de réhabilitation agricole et du développement local
PRODAD GF	Projet de développement durable de la Guinée forestière
PPDR HG	Programme de développement participatif de la Haute–Guinée
PRSE	Projet de restructuration du secteur de l’élevage

I. CONTEXTE DU PROGRAMME

A. Origine du programme

I.1. C'est lors de la conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, tenue le 8 février 2002 au Caire en présence des Ministres africains de l'Agriculture, qu'a été adopté la résolution visant l'atteinte des objectifs du NEPAD pour le secteur agricole, à savoir: la relance de la croissance agricole et l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique. Ensuite, la session spéciale des Ministres tenue à Rome le 9 juin 2002 a, quant à elle, approuvé le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) comme instrument de mise en œuvre des objectifs du NEPAD dans le secteur de l'agriculture. Sur ce dernier point, les chefs d'Etat se sont engagés (lors d'une réunion à Maputo en 2003) à y consacrer dans les cinq années à venir au moins 10% des ressources budgétaires nationales.

I.2. Suite à une requête du Gouvernement guinéen, la FAO a mis en place un TCP/GUI/2906 (A) pour l'élaboration d'un Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) et la formulation de projets bancables. Les travaux d'une équipe d'experts nationaux, avec l'appui du Centre d'investissement de la FAO, ont permis d'élaborer le PNIMT de la Guinée. Ce dernier, qui a été validé lors de l'atelier des 15 et 16 juin 2004, établit les priorités d'investissement et les tendances de financement nécessaires à l'accomplissement des engagements de Maputo. Enfin, ce programme s'est révélé être cohérent avec le Document de stratégie de réduction de la pauvreté qui constitue, depuis 2002, le cadre unique d'intervention des partenaires au développement en Guinée.

B. Généralités

I.3. La République de Guinée s'étend sur une superficie de 245 857 km². S'ouvrant à l'océan atlantique (300 km de côte), le pays est entouré du nord au sud par la Guinée Bissau, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Quatre régions agro-écologiques se distinguent: la Basse Guinée à l'ouest, la Moyenne Guinée au nord, la Haute Guinée au nord-est, et la Guinée forestière au sud. Au plan administratif, le pays est subdivisé en huit régions administratives, 33 préfectures et 38 communes urbaines dont 303 communautés rurales de développement et 2 300 districts ruraux.

I.4. La population résidente est estimée à 8 millions d'habitants (densité de 32,5 hab./km²) dont 70% de ruraux. Le taux d'accroissement de la population est estimé à 3,1% par an. A ce rythme, la population pourrait dépasser les 10 millions en 2020. Il faut relever qu'en dépit des progrès réalisés ces dernières années, la République de Guinée est classée parmi les pays les moins avancés, avec un PNB par tête de l'ordre de 550 \$EU.

I.5. Bien que la contribution du secteur rural au PIB national ait diminué au fil des années (de l'ordre de 20% actuellement contre 41% en 1981), il concerne quatre guinéens sur cinq, avec un potentiel riche et diversifié (1,2 million d'ha cultivés sur 6,2 millions d'ha de superficies cultivables). Par ailleurs, il faut noter que les financements effectifs du secteur ont été révélés plus faibles (à peine 5%) et restent en deçà des engagements de Maputo (cf. doc. PNIMT).

I.6. **Production agricole.** La mise en œuvre de la Lettre de politique de développement agricole (LPDA) a permis d'accroître la production vivrière notamment celle du riz. Parallèlement, les importations de riz ont baissé pour atteindre un plancher de 153 000 tonnes en 1999, avant de connaître une reprise à partir de 2000 et atteindre le seuil critique de 329 000 tonnes en 2003. Ce qui explique la dépendance croissante vis-à-vis des importations pour ce produit stratégique.

I.7. **Production animale.** Elle connaît une expansion avec plus 2,5 millions de bovins, 1,2 million d'ovins et 1,4 million de caprins; ce sous-secteur concerne environ 250 000 éleveurs spécialisés (dont 150 000 éleveurs bovins et 60 000 éleveurs possédant des ovins et caprins). Les pâturages sont abondants, riches et diversifiés. Toutefois, on note une faible valorisation des produits (viande, lait, etc.) du fait des difficultés de conservation, de traitement et l'insuffisance des infrastructures de commercialisation.

I.8. **Infrastructures rurales.** Malgré les progrès réalisés grâce aux efforts des bailleurs de fonds, des ONG et des bénéficiaires, les infrastructures restent insuffisantes voire absentes dans certaines parties du territoire national. Cette situation s'est traduite par des difficultés d'accès physique à des localités et des difficultés de traitement et de conditionnement des produits agricoles et d'élevage. Les statistiques du PNIR 2 montrent l'existence de 43 363 km de routes (dont 16% de routes nationales, 66% de routes communautaires et 18% de routes préfectorales); on note toutefois que 21% des routes préfectorales sont dans un état très mauvais, tout comme 37% des pistes communautaires. Dans le domaine du stockage, de la conservation et de la transformation, les méthodes sont largement traditionnelles engendrant toujours des pertes postrécolte importantes (riz: 10%; maïs: 15–20%; racines et tubercules: 20–30%; manioc: 45%; fruits et légumes: 30–60%, et produits animaux: 30%). Il faut noter malheureusement que des infrastructures commerciales récemment installées sur le terrain par le Projet de promotion des exportations agricoles (PCPEA) sont parfois peu ou pas adaptées, sinon non opérationnelles. Il s'agit par exemples de la chaîne de calibrage des mangues de Kankan (2002) et de la chaîne de froid de Fandjé dans la préfecture de Forécariah qui a été simplement déplacée à Kondéa dans la préfecture de Kindia, pour insuffisance de rentabilité).

C. Opportunités et défis

I.9. Pour profiter des opportunités et relever les défis liés à la mise en œuvre du PNIMT/NEPAD en matière d'infrastructures, il va falloir évaluer correctement, développer des approches nouvelles et entreprendre des actions d'envergure.

I.10. Il s'agira au niveau des régions d'inscrire la mise en place de ces infrastructures dans une **approche régionale**. Un certain nombre de raisons peuvent militer en faveur de ce choix:

- les spécificités régionales qui se retrouvent dans la spécialisation des cultures par zones agro-écologiques;
- la nécessité de réduire les risques au minimum sur des productions dont les rendements sont faibles et les pertes postrécolte de plus en plus importantes mais variables d'une région à l'autre;
- les disparités actuelles dans la répartition des routes et des pistes d'une région à l'autre, mais aussi leur état de dégradation rendant encore difficiles les trafics saisonniers dans de nombreux bassins de production et la conservation des produits;
- la complémentarité croissante entre les marchés des régions liées aux dynamiques commerciales et surtout à la relance des exportations transfrontalières des produits agricoles vers les pays limitrophes (notamment sur les axes N'Zérékoré–Labé vers le Sénégal et N'Zérékoré–Kankan–Siguiri vers le Mali, etc.).

I.11. Compte tenu des réalités actuelles, il s'agira pour les pistes d'assurer un maillage des routes et pistes de la Guinée comparable à ceux des pays limitrophes et de disposer d'infrastructures en continu reliant les zones à potentiels agricoles importants aux marchés de regroupement et terminaux

des chefs-lieux de région. Cela devrait se traduire par une adaptation des politiques et stratégies (régionalisation) pour accompagner efficacement les autres programmes inscrits au PNIMT/NEPAD (notamment, le Programme de gestion durable de la fertilité des sols dans les systèmes cultureaux en Guinée et le Programme d'aménagement des plaines alluviales de la Haute Guinée, et de mangrove de la Basse Guinée).

D. Politiques et stratégies en matière d'infrastructures rurales

I.12. Les axes stratégiques d'intervention en matière de développement rural et de protection de l'environnement de la politique agricole s'inscrivent dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il s'agit de: (i) l'appui aux organisations des groupements professionnels d'agriculture pour favoriser la participation, l'appropriation et la pérennisation des actions de développement; (ii) l'amélioration des conditions d'accès aux intrants et à leur utilisation rationnelle; (iii) l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif pour assurer les activités de production et de commercialisation; (iv) l'accès à la terre pour assurer la sécurisation foncière et gestion rationnelle des ressources foncières rurales; (v) les conditions d'accès aux crédits surtout pour les couches vulnérables (femmes, jeunes, ...); (vi) la capacité d'offre de services notamment des services agricoles (recherche et vulgarisation) en impliquant les producteurs et leurs organisations; (vii) la protection de l'environnement.

I.13. En matière de développement et d'entretien des infrastructures rurales, la LPDA et le DRSP du Développement rural mettent l'accent sur: (i) le rééquilibrage et la diversification des investissements; (ii) la responsabilisation des communautés bénéficiaires; (iii) la poursuite de la déconcentration; (iv) le renforcement des outils de planification régionale et (v) le développement d'une gestion décentralisée des ressources pour les actions mises en œuvre par les micro-entreprises et les PME.

I.14. Par ailleurs, la Lettre de politique routière élaborée par le Ministère des travaux publics et des transports et adoptée par le gouvernement en février 1999, a elle aussi préconisée ce qui suit: (i) renforcer la connaissance du secteur; (ii) articuler les infrastructures routières avec leur environnement fonctionnel; (iii) pérenniser et sécuriser le financement de l'entretien routier; (iv) renforcer le secteur privé des travaux publics; (v) renforcer et redéployer les capacités nationales; et (vi) mettre en place une doctrine routière.

I.15. Toutes les politiques sont actuellement menées à travers des institutions d'appui au développement rural.

E. Principales institutions/programmes et projets en cours d'intervention ou en vue dans le domaine des infrastructures d'accès et de marchés

I.16. Sur le terrain, plusieurs institutions réalisent des infrastructures routières en général, mais les plus significatives sont le PACV, le Fonds d'entretien routier (FER), les fonds sur l'Initiative des pays pauvres très endettées (IPPTE) dont la Guinée bénéficie. Certains projets ont des objectifs plus précis en matière d'infrastructures rurales (voir en Annexe 1, la liste des principaux projets et programmes en cours d'exécution à composante infrastructures).

I.17. La DNGR, les BTGR et les SPGR apportent leurs concours techniques aux opérateurs sur le terrain que sont les bureaux d'études, les PME, les tâcherons, etc.

I.18. Dans ce domaine, on peut citer entre autres, les Projets FIDA (PRADEL/Moyenne Guinée, PPDR/Haute Guinée et PRODAD en Guinée forestière) et ceux sur financement BAD: Programme de développement social durable (PDSD), PADER Haute Guinée (BAD), les projets BID (PDRI Fouta Djallon, PDRI Mali-Yembérin, PDRI Dubreka, PDRI Télimélé, ...). et BADEA (Projet d'aménagement de 1 200 ha, PDR Forécariah, ...), etc., et le Programme national d'infrastructures rurales 2 (PNIR 2) qui est le programme le plus important en matière d'infrastructures d'accès.

I.19. Par ailleurs, l'ONG Guinée 44 est déjà porteuse pour le compte de la commune urbaine de Kindia d'un projet de gare routière avec un volet infrastructures de stockage pour un montant d'environ 500 000 Euros; elle est à la recherche de financements.

I.20. Enfin, la Société industrielle internationale d'aménagement et de promotion¹ (SIAOP), une société privée, réalise actuellement des études pour la mise en place d'un port sec (transit et d'échanges), avec des capitaux étrangers notamment arabe, dans la préfecture de Kankan; il s'agit d'une plate-forme multiservices à vocation sous-régionale pour un montant compris entre 3 et 4 millions de \$EU. Une autre société privée avec des capitaux russes est en négociation avec le Gouvernement pour la réhabilitation et construction du port Benty (Forécariah) en BOT (Construire-Exploiter-Transférer) pour environ 430 millions de \$EU; ce port comprendra: un port de commerce, un port container, un port fruitier et un quai de 4 650 m de long.

II. ZONE DU PROGRAMME

II.1. Le programme proposé aura une couverture nationale car les problématiques d'enclavement, de stockage, de conditionnement et de conservation des produits, sont d'ordre national. Ainsi, les quatre régions naturelles sont concernées par ce programme à savoir: la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et de la Guinée Forestière.

II.2. Cette situation globale ne permet pas la fluidité souhaitée des échanges et une meilleure valorisation des produits agricoles et d'élevage tant sur le marché local qu'international.

II.3. En conséquence, le choix des sites des infrastructures de désenclavement et de marchés a été raisonnable sur la base des interventions antérieures (notamment PNIR 1 et autres projets), des recommandations de la réunion du 18 juin 2004 par le comité ad hoc mis en place par l'atelier de validation du PNIMT pour la sélection des profils de projets bancables, et aussi de la pertinence et de la rentabilité potentielle des sites identifiés tant par les études du PNIR 2 que des dynamiques de production et de commercialisation en cours actuellement.

II.4. Toutefois, les sites du port de Benty (Forécariah) et le Centre « Hub » du SIAP n'ont pas été retenus en raison de leur vocation secondaire dans la promotion et les échanges de produits agricoles et d'élevage.

II.5. C'est sur cette base que les travaux ont permis d'établir la situation (i) des sites de pistes du réseau de desserte villageois et (ii) des sites des infrastructures de marchés agricole et d'élevage (voir Annexe 2, Tableau A2.1).

¹ Projet porté par M. Kabinet Komara, expert installé en Arabie.

III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

III.1. Le programme se justifie d'abord par rapport au DSRP qui est l'unique cadre d'intervention du pays. L'un des axes du DSRP porte non seulement sur la promotion des politiques de réformes, mais également sur la création d'un environnement propice aux investissements et au commerce, susceptible de stimuler la prestation de services des opérateurs privés, notamment dans la fourniture en infrastructures de base.

III.2. En outre, une étude d'impact des pistes menée en 1997 par la DNGR, montrait sur les 56% de tronçons réalisés dans le cadre du PNIR1, que ceci avait permis: *620% d'augmentation de trafics, 86% de diminution de temps de transport, 42% de diminution de coût de transport, 32% de diminution du coût des marchandises, 132% d'augmentation du nombre d'étalagistes, 86% d'augmentation de commerçants et 119% d'augmentation de fréquentation des marchés hebdomadaires*. Ce qui encourage la mise en place d'un programme complémentaire au PNIR 2 et au PACV 2, de désenclavement des localités de production et de marchés.

III.3. Par ailleurs, il existe encore sur le terrain d'importants acquis en termes de pistes réhabilitées ou construites, d'infrastructures de stockage et de conservation, d'opérateurs formés et équipés par les précédents projets (PNIR1, PACV 1, PCEPA, Projet d'appui à l'élevage ...). Il s'agit aujourd'hui de consolider, valoriser et pérenniser ces acquis à travers la mise en place des actions de ce programme, qui seront complémentaires à celles prévues dans le cadre des secondes phases du PNIR et du PACV.

III.4. En effet, l'analyse du document d'évaluation du PNIR 2 sur financement Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque islamique de développement (BID) montre qu'il visera les routes préfectorales et quelques pistes communautaires sur la part de financement de la BID et de la BAD. Cette situation renonce à la desserte des localités considérables de production et de marchés dynamiques, mais aussi à la nécessité d'équilibrer la mise en place de ces infrastructures dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée.

III.5. Or de nombreuses localités des principales zones de production et de marchés ruraux souffrent d'un sous-équipement en infrastructures notamment de stockage et de conservation dont les conséquences sont des pertes postrécolte que les études d'impacts estiment de *10 à 20% pour les céréales et de 20 à 40% pour les autres produits (notamment maraîchers)*.

III.6. En somme, la difficile situation des populations des zones concernées fait que ce programme répondra bien aux besoins d'infrastructures de portée communautaire et/ou régionale exprimées par les communautés, les élus et les représentants du secteur privé et associatif.

IV. OBJECTIFS ET STRUCTURE DU PROGRAMME

IV.1. **Objectif global:** en synergie avec les autres programmes et projets en cours, ce programme contribuera à l'atteinte des objectifs du DSRP et du PNIMT du PDDAA, à savoir: améliorer la sécurité alimentaire et augmenter durablement les revenus des populations.

IV.2. **Objectifs spécifiques:** (i) améliorer les infrastructures de désenclavement (réhabilitation et entretien des pistes rurales notamment communautaires) pour l'accès aux marchés; (ii) créer et/ou renforcer les infrastructures de marchés (agricoles et d'élevage); et (iii) promouvoir et accompagner les organisations professionnelles et collectivités dans l'entretien et la gestion pérenne des infrastructures.

IV.3. **Stratégie globale de mise en œuvre.** Elle prévoit trois axes principaux: (i) intégrer le processus de décentralisation et de développement à la base, et (ii) promouvoir un cadre réglementaire favorable à l'émergence d'acteurs (communautés, privés et OP) capables de mettre en œuvre et gérer les infrastructures d'accès et de marchés et (iii) appuyer progressivement par des mécanismes institutionnels et financiers appropriés, les initiatives communautaires, privées et associatives de mise en place, de gestion et d'entretien des infrastructures de base et de marchés.

IV.4. **Composantes principales:** (i) infrastructures de désenclavement (pistes de desserte villageoise); (ii) infrastructures de marchés agricoles et d'élevage; (ii) renforcement des capacités des acteurs; et (iv) coordination et gestion du programme.

V. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Composante 1: Infrastructures de désenclavement (pistes)

V.1. Les échanges avec les services techniques compétents (BTGR, SPGR, ...), les organisations de producteurs et leurs organisations faîtières (fédérations, unions de groupements, etc.), des opérateurs privés, ont permis dans les quatre régions naturelles, de décliner les objectifs, stratégies et activités du programme. De même, ils ont permis d'entreprendre une programmation sur la base de priorités arrêtées avec eux, ainsi que des mécanismes et modalités de financement des actions identifiées.

V.2. **Objectifs spécifiques:** (i) la réhabilitation d'environ 3 750 km incluant l'entretien de 180 km de pistes communautaires²; et (ii) la mise en place, l'équipement et la formation pour l'entretien des pistes d'environ 500 CVEP.

V.3. **Stratégie de mise en œuvre.** Il faut tenir compte: (i) des procédures et documents de gestion des marchés de réhabilitation et d'entretien des pistes; (ii) de la contractualisation des activités qu'exige la politique des pistes; (ii) la nécessaire participation et la responsabilisation des bénéficiaires et des collectivités. La méthode de réalisation HIMO (haute intensité de main d'œuvre) a été vivement recommandée, notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

V.4. **Activités:** (i) inventaire des pistes et ouvrages de franchissement; (ii) réalisation d'études de faisabilité, d'études techniques et de travaux; (iii) recrutement d'opérateurs; (iv) réalisation des travaux; et (v) mise en place, formation et équipement des CVEP pour l'entretien.

V.5. **Programme indicatif:** il est établi en fonction de critères fondés principalement sur: (i) l'importance économique de la zone de production et de la dynamique des marchés et tient compte, des sites identifiés dans le cadre des programmes touchant les plaines alluviales et de mangroves en Haute et Basse Guinée ainsi que des localités concernées par le projet pôle de pêche de Kamsar en Guinée maritime.

V.6. Une programmation annuelle des linéaires est indiquée en Annexe 3, Tableau A3.1. Toutefois, la programmation et réalisation des pistes s'inscriront dans les Plans de développement locaux (PDL) des CRD, qui est le cadre de priorisation et de prise de décision des investissements à la base y compris les pistes.

² Le réseau de pistes rurales est un ensemble de pistes qui n'appartiennent pas au réseau national ou régional des routes, à vocation agricole. Elles sont généralement de standard B et C pour le traitement des points critiques.

V.7. **Evaluation sommaire:** Selon les régions et leurs spécificités, une évaluation des coûts est faite en Annexe 4, Tableau A4.1.; elle tient compte des phénomènes liés à la forte pluviométrie, à la densité du réseau hydrographique, au relief et à la rareté des matériaux (exemple la terre latéritique). Le montant total pour les pistes de desserte villageoise s'élève à **121,34 milliards de GNF, soit 60,67 millions de \$EU**.

Composante 2: Infrastructures de marchés agricoles et d'élevage

V.8. La mise en place de ces infrastructures n'aura d'effet que si, entre autres, cette action est corrélée avec les efforts d'organisation et de structuration des acteurs des filières dans différents projets et programmes. Une synergie dans les interventions serait indispensable.

V.9. Chaque type d'infrastructure indiqué en Annexe 2, Tableau A2.4, est examiné comme un sous-projet et analysé par rapport à ses objectifs et rentabilité.

V.10. Les critères de priorisation sont: (i) l'expression de la demande portée par une communauté, une OP ou un privé, (ii) de l'importance économique (nombre de bénéficiaires potentiels, valeur de la production ou de la transformation pour la localité ou la zone), (iii) du niveau d'élaboration du dossier (étude d'identification ou de faisabilité) car il existe des études pour certaines infrastructures; (iv) du degré de motivation ou de contribution au sous-projet du ou des porteurs de projets (communauté, une OP ou un privé). Les niveaux de contribution souhaitée à priori sont mentionnés dans le chapitre sources de financement et tous les critères cités ci-dessus ont conditionné leur programmation annuelle.

V.11. La composante comportera deux sous-composantes relatives aux infrastructures de marchés agricoles et infrastructures de marchés d'élevage.

Sous-composante 2.1.: Infrastructures de marchés agricoles

V.12. Les organisations professionnelles agricoles (quatre fédérations régionales de Guinée, 14 chambres régionales d'agriculture et de commerce et d'autres opérateurs privés) ont élaboré à Timbi-Madina, en juillet 2004, leur plan d'action sous la supervision de la DAOP/SNPRV et de la CAFEX/MECI-PME, en présence des représentants des partenaires au développement comme l'Union européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence canadienne de développement et l'ADF (fondation américaine pour le développement), la nécessité de mettre en place les infrastructures structurantes de marchés, ainsi que des sous-projets de traitement, conditionnement et de conservation des produits agricoles pour accompagner le développement des filières agricoles.

V.13. **Objectifs spécifiques:** (i) cinq marchés structurants dont un marché d'intérêt national à Conakry, quatre marchés d'intérêt régional (Kindia, Labé, Kankan et N'Zérékoré) et trois marchés transfrontaliers (Sinko à Beyla, Nongoa à Guéckédou et Saréboido à Koundara); (ii) deux centres de traitement, de conditionnement et de stockage des produits agricoles, équipés dans les localités de Mamou et Timbi Madina (Pita) (voir Annexe 2, Tableau A2.2); et (iv) 1 000 magasins villageois ou de banques de céréales et de semences pour un volume estimé à 100 000 tonnes de produits agricoles.

V.14. **Stratégie de mise en œuvre:** les infrastructures seront mises en place **à la demande**, avec la participation des porteurs de projets (communautés, privés, OP, ...) en fonction de la mise en place de comités de gestion composés des bénéficiaires, élus et autorité ou service technique, avec à la clé un contrat de gestion pour le comité pour les infrastructures de type communautaire.

V.15. **Programme indicatif:** il a été établi en fonction du degré de motivation des acteurs rencontrés (privés et OP) et le niveau d'instruction du dossier (APS, APD et DAO)³. Par contre, la programmation des trois marchés transfrontaliers sera corrélée aux priorités de réalisation des pistes (voir Annexe 3, Tableau A3.3). Cette programmation donne l'ordre de priorité arrêté avec les représentants des bénéficiaires potentiels.

V.16. **Evaluation sommaire:** sur la base des prix actuels, une évaluation des coûts des infrastructures de marché agricole est faite en Annexe A4.3. Le montant de ces infrastructures s'élève à environ **21,56 milliards de GNF, soit 10,78 millions de \$EU**.

Sous-composante 2.2: Infrastructures de marchés d'élevage

V.17. Une étude recense officiellement environ 135 marchés et parcs en Guinée, dont seulement cinq ont fait l'objet d'un aménagement et d'équipements particuliers: clôture pour animaux, abris pour les opérateurs, quais de déchargement et pesées du bétail, etc.

V.18. A la demande de la Cellule nationale de coordination des éleveurs (CCNEG), une approche globale d'intervention du programme est préconisée pour lever les contraintes à une meilleure valorisation des produits animaux.

V.19. **Objectifs spécifiques:** (i) identifier et localiser environ 135 ouvrages d'élevage; (ii) équiper les quatre grands abattoirs construits dans un précédent programme, en chaînes de transport aérien de viande et de chambres froides; (iii) améliorer les compétences des opérateurs du bétail et de la viande; et (iv) renforcer la réglementation en matière d'hygiène et de gestion, renforcer les compétences des opérateurs et des cadres des services techniques impliqués dans le suivi et la supervision des travaux et l'exploitation de ces infrastructures.

V.20. **Stratégie de mise en œuvre:** mise en place à la demande et appui sur les expériences positives récentes en matière de programmation, réalisation et gestion des infrastructures. Les principes communs de gestion reposent sur l'implication effective des services d'appui (DNE), des usagers (comité de gestion) et des collectivités à la base pour les infrastructures de ce niveau ou des fédérations régionales des éleveurs pour le niveau régional.

V.21. **Programme indicatif:** en fonction des priorités définies, une programmation d'ensemble est faite (voir Annexe 3, Tableau A3.5). Ces priorités et cette programmation ont été retenues avec les représentants des OPE rencontrés et soutenu par les services techniques de l'élevage.

V.22. **Evaluation sommaire:** sur la base des prix actuels et avec l'appui des services techniques, le montant estimatif de ces infrastructures est de **14,12 milliards de GNF, soit 7,06 millions de \$EU** (voir Annexe 4, Tableau A4.4).

Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs (OP, opérateurs, prestataires et service technique d'appui)

V.23. Les différents projets et programmes (PNIR 1, PACV 1, PRSE, PAE et autres projets) ont mis en place des PME, des CVEP et opérateurs divers. Ils ont également développé différentes approches d'intervention qui ont permis d'organiser, structurer et renforcer les groupes cibles ou

³ Les études d'avant projet sommaire (APS) des marchés national et régional et des deux centres de conditionnement sont disponibles.

bénéficiaires (OPA, OPE, élus des CRD, etc.). Sur le terrain, nombreuses sont les structures qui ont disparu pour raisons diverses dont l'insuffisance de marchés et de capacités; si d'autres subsistent, elles ont d'importantes faiblesses en terme d'organisation et de structuration et nécessitent un appui dans la perspective de la mise en place de ce programme du NEPAD.

V.24. En outre, la mise en place du programme va générer de nouveaux acteurs (PME, CVEP, OP, privé, ...) et utiliser les compétences des services techniques et autres opérateurs, qui nécessiteront un cadre approprié et des appuis technique et financier dans la mise en œuvre du programme.

V.25. **Objectifs spécifiques:** (i) améliorer le cadre réglementaire, (ii) renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des PME, OP, Comités de gestion, élus des collectivités et services techniques concernés; (iii) favoriser la mise en place d'un réseau de compétences au niveau régional et local; (iv) appuyer les activités des promoteurs communautaires, privés et associatifs.

V.26. **Stratégie de mise en œuvre:** trois axes: (i) renforcement des compétences dans les différents domaines des opérateurs et prestataires de service (publics et privés) ainsi que les élus des collectivités locales; (ii) appui à l'émergence de nouveaux opérateurs et prestataires de service; et (iii) appui aux organisations de producteurs agricoles et d'élevage pour s'organiser et structurer afin de renforcer leur capacité de négociation et de prestation.

V.27. **Activités:** (i) faire une évaluation de l'environnement institutionnel en vue de proposer des stratégies efficaces de renforcement et d'émergence d'opérateurs et de prestataires efficaces; (ii) réaliser un inventaire et diagnostic des PME et autres organismes de gestion; (iii) mise en œuvre du programme de renforcement des capacités en faveur des opérateurs et prestataires publics et privés à travers le renforcement de la concertation entre acteurs (ateliers divers), organisation et réalisation de voyages d'études, formation et autres appuis techniques.

V.28. **Programme indicatif:** la programmation est en relation avec celle prévue pour la mise en place des infrastructures d'accès et de marchés agricoles et d'élevage citées plus haut.

V.29. Outre l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, elle concerne principalement la mise en place et le renforcement des capacités des Comités villageois d'entretien des pistes, des comités de gestion et d'entretien des infrastructures de marchés agricoles et d'élevage, les concertations, voyages d'études et actions d'accompagnement (formation, appui...).

V.30. **Evaluation sommaire:** Elle récapitule les montants annuels pour l'appui aux différents acteurs (voir en Annexe 4, Tableaux A4.2, A4.5. liés à la mise en place des infrastructures d'accès et de marchés. Le montant prévu est de **4 milliards de GNF, soit 2 millions de \$EU**.

Composante 4: Coordination et gestion du programme

V.31. L'ensemble des composantes sera exécuté selon le *principe de faire-faire*, afin de mieux responsabiliser les opérateurs et assurer un suivi et une évaluation efficace et efficiente du programme.

V.32. Cette composante a pour objectifs spécifiques: (i) de coordonner les interventions, (ii) d'assurer une gestion financière efficace, (iii) de promouvoir l'amélioration des approches et méthodes d'intervention des différents acteurs, et (iv) d'encadrer le processus participatif de gestion et d'entretien des infrastructures.

V.33. La mise en œuvre sera assurée par une *Unité de coordination nationale* (UCN) très légère (un coordonnateur national, un responsable de suivi-évaluation, un responsable de passation des marchés, un chef de service administratif et financier, un comptable et un personnel d'appui), qui s'appuiera sur 4 (ou 7) *Unités régionales de coordination* (URC) dont le mandat sera réalisé en synergie avec la coordination nationale. Celle-ci assurera la coordination des interventions, la gestion financière et le suivi de la mise en œuvre; et en collaboration avec les unités régionales de coordinations, l'administration des contrats, des conventions et le suivi des opérations.

V.34. *Le suivi et l'évaluation* du programme seront assurés par le responsable du suivi-évaluation au niveau de l'UCN et des responsables régionaux de suivi des opérations. Le système sera donc bâti par région géographique ou administrative, et agrégé au niveau national. Il reposera sur l'établissement d'une situation initiale de référence, avec une batterie d'indicateurs (d'activités, de résultats et d'impacts). Il sera fait également de façon participative avec les bénéficiaires lors des cadres de programmation annuelle; quant aux opérateurs des volets ou aux prestations ponctuelles, ils produiront des rapports périodiques pour l'UCN.

V.35. Le coût estimé de cette composante est de **3,5 milliards de GNF, soit 1,75 million de \$EU**.

VI. COÛT DU PROGRAMME

VI.1. Le montant total des coûts, y compris les imprévus, s'élève à environ **172,8 milliards de GNF, soit 86,4 millions de \$EU**. La part des devises reste importante en raison des importantes acquisitions d'équipements et de l'assistance technique internationale.

Tableau 1: Sommaire des coûts indicatifs du programme

Composantes	millions de GNF	milliers de \$EU	% devises	% total coûts de base
1. Infrastructures de désenclavement	121 336	60 668	55	74
2. Infrastructures de marchés				
Agricoles	21 557	10 779	35	13
Elevage	14 196	7 098	25	9
3. Renforcement de capacités	4 000	2 000	20	2
4. Gestion et coordination	3 500	1 750	18	2
Total coûts de base	164 589	82 295		100
Provisions pour imprévus (5% du coût de base)	8 229	4 115		5
Coût total du programme	172 819	86 409		105

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. L'Etat guinéen est confronté ces dernières années à d'énormes difficultés financières qui se traduisent par des suspensions de financement de projets et programmes. Or il contribue plus généralement sous la forme d'exemption de taxes et droits de douanes, ainsi que par la prise en charge de fonctionnaires affectés au programme. C'est pourquoi, l'hypothèse la plus partagée est l'effectivité du niveau actuel de participation (10%) correspondant à l'engagement de Maputo.

VII.2. Pour les infrastructures à caractère communautaire, les financements des infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre des PDL se situent au niveau de 5% et plus largement, sous la forme de main d'œuvre et d'agrégats.

VII.3. Le système financier et bancaires (notamment la BICIGUI et la Société générale des banques en Guinée), financent principalement les activités à rentabilité immédiate ou alors demandent des garanties (fonds de garanties, taux d'intérêt élevés, ...) pour financer les activités à rentabilité différée.

VII.4. Il faut créer un Fonds de développement des infrastructures régionale (FDIR) pour coller au processus de régionalisation, qui sera géré localement et/ou au niveau régional en collaboration avec les représentants des collectivités (CRD), du privé (chambre de commerce et d'industrie) et des organisations de producteurs (Chambre d'agriculture, Fédération des producteurs, unions de groupements) avec l'appui des services d'appui technique.

VII.5. Ce fonds comportera deux guichets: (i) infrastructures de désenclavement et (ii) infrastructures de marchés agricoles et d'élevage.

VII.6. Le **Guichet 1** qui financera les *infrastructures de désenclavement* (réhabilitation des pistes) et renforcera les capacités des bénéficiaires cibles, sera abondé à hauteur de 5% par an par les collectivités (CRD), 10% par an pour l'Etat et 85% par an pour les financements extérieurs. L'entretien des pistes, quant à lui, sera financé selon les hypothèses retenues à travers les péages pour les usagers (transporteurs divers) et une contribution du fonds d'entretien routier (FER).

VII.7. L'enveloppe pour ce Guichet 1 s'élèvera à **121,3 milliards de GNF, soit environ 60,6 millions de \$EU**.

VII.8. Pour ce type d'infrastructures, la Représentation de l'UE en Guinée serait disposée à participer substantiellement au financement des pistes, mais elle ne se prononcera qu'après les études détaillées.

VII.9. Le **Guichet 2** financera les *infrastructures de marchés agricoles et d'élevage* et renforcera les capacités des groupes cibles, suivant qu'il s'agisse d'infrastructures structurantes ou à rentabilité différée.

VII.10. Pour les infrastructures structurantes comme les marchés d'intérêt régional (MIR) et le marché d'intérêt national (MIN) qui sont des plateformes multiservices, l'hypothèse retenue par les représentants du privé et des OP⁴, porte sur la contribution (ou participation) indicative de 5% des bénéficiaires⁵, 10% pour l'Etat et 85% sur financement extérieur (banques, bailleurs de fonds). Les

⁴ El Hadj Tandetta Diallo Président de la Chambre régionale de commerce à Labé, El hadj Bachir Président de la Chambre régionale de commerce à Kindia et El Hadj Sébory Touré Président de la Chambre régionale de commerce à N'Zérékoré.

⁵ Versement d'une partie des centimes additionnels (0,25% sur la valeur taxable des importations) destinés aux

porteurs de ces projets ont pris des contacts et espèrent mobiliser et faire engager d'autres partenaires privés étrangers.

VII.11. Concernant les infrastructures de marché à rentabilité différée, les représentants des groupements et opérateurs commerciaux rencontrés ont manifesté l'intérêt qu'ils ont pour des lignes de crédit à l'investissement à taux adapté ou des fonds de garantie. Cet intérêt est partagé par certaines banques de la place.

VII.12. Certains représentants de bailleurs de fonds (notamment AFD, ACDI et ADF) seraient prêts à accompagner le financement de ces infrastructures dans un contexte macro-économique plus favorable. Ils attendent des études approfondies pour confirmer leurs intentions.

VII.13. L'enveloppe de cet autre guichet s'élève à **35,7 milliards de GNF, soit 17,9 millions de \$EU**.

VII.14. Un manuel de procédure sera nécessaire pour préciser les modalités d'accès et de gestion du FDIR.

Tableau 2: Sources de financement du Programme

Source	millions de GNF	milliers de \$EU
Gouvernement (BND)	17 282	8 641
Bénéficiaires (OP, privé, collectivités)	8 641	4 321
Financement extérieur (bailleurs de fonds, banques, systèmes financiers décentralisés)	146 896	73 448
Total	172 819	86 409

VIII. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

VIII.1. Placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts, ce programme aura une unité de coordination nationale composée d'un coordonnateur national, d'un responsable de suivi-évaluation, d'un responsable des marchés, d'un chef de service financier et d'un comptable, ainsi que d'un personnel d'appui. Le MAEEF et le MPCI-PME qui en assurent la maîtrise d'ouvrage, délégueront la maîtrise d'ouvrage aux directions nationales (ou services) compétentes ou spécialisées: DNGR, DNE et DNA pour le MAEEF et la CAFEX pour le MPCI-PME. La maîtrise d'œuvre sera assurée par un ou des opérateurs privés ou associatifs selon la nature de l'infrastructure.

VIII.2. Compte tenu de la régionalisation envisagée des interventions, les Unités régionales de coordination (URC) piloteront, sous la supervision de la coordination nationale, le programme de leur région respective. Elles pourraient être composées d'un chef d'unité, d'un responsable administratif et financier et d'un responsable du suivi des opérations. Ces unités collaboreront étroitement avec le Comité de concertation régionale (CCR) que présidera l'autorité régionale (Gouverneur ou son représentant, ou encore le Président de la chambre régionale d'agriculture) et qui comprendra les représentants des catégories d'acteurs concernés (secteur privé, OP, organisation de la société civile, collectivités, etc.).

VIII.3. L'**Unité de coordination nationale** (UCN) assurera, entre autres: (i) la rationalisation des interventions du programme, (ii) la coordination et le suivi du programme, (iii) la production de tous

chambres régionales (environ 200 millions de GNF par trimestre, soit 800 millions de GNF par an) pour abonder le fonds.

les rapports techniques et financiers trimestriels, semestriels et annuels (rapports d'exécution, états financiers, passations de marchés), (iv) le suivi-évaluation du programme sur la base des rapports consolidés en provenance des URC, (v) la préparation de tous les documents de passation de marchés, (vi) la préparation des audits annuels du programme et la mise en œuvre des recommandations issues de ces audits, (vi) la mise à disposition du gouvernement et des partenaires (bailleurs de fonds, Union africaine ou Secrétariat du NEPAD), des informations détaillées sur l'utilisation des financements et des réalisations effectuées.

VIII.4. Les **Unités régionales de coordination** (URC) auront, quant à elles, un rôle d'animation et de suivi opérationnel des activités des composantes, l'administration des contrats et des conventions, la compilation des rapports et de préparation des sessions des comités de concertation régionale, la représentation et/ou participation aux différentes réunions régionales en rapport avec la collaboration et la synergie du programme avec d'autres intervenants.

VIII.5. Le **Comité de concertation régionale** (CCR) que présidera l'autorité régionale (Gouverneur ou son représentant, ou encore le Président de la chambre régionale d'agriculture), comprendra les représentants des catégories d'acteurs concernés (Secteur privé, OP, organisations de la société civile, collectivités, etc.). C'est un organe de décision et de gestion responsable des propositions de programmes, de la mise en œuvre et suivi de l'avancement de l'exécution des activités au niveau des composantes. Les bénéficiaires et prestataires qui sont des partenaires aux URC et UCN du programme, seront impliqués à travers des mécanismes de concertation aux échelles locales (Conseil communautaire) et régionales (CCR).

VIII.6. Un **Comité de pilotage** sera mis en place au niveau national dont l'objectif serait entre autres, d'assurer les fonctions de coordination et de suivi de la mise en œuvre. Il sera présidé par le Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, et comprendra les représentants au niveau national des structures ou départements impliqués (Ministère de l'économie et des finances, Ministère du plan, Ministère des travaux publics, Ministère du commerce, industrie et PME, etc.), les Chambres consulaires nationales de l'agriculture, du commerce et industrie, le Conseil national des OP, un ou deux représentants régionaux du programme.

VIII.7. Le comité de pilotage pourra se réunir plusieurs fois lors du lancement du démarrage du programme pour le lancement des opérations et le recrutement des opérateurs. Il se réunira ensuite au moins une fois dans l'année pour spécifiquement: (i) examiner et approuver les stratégies de ciblage géographique et de sélection générale des sites, y compris les enveloppes budgétaires; (ii) examiner les rapports d'activités et de programmes de travail annuel (PTA) assorti de budget présenté par l'unité de coordination nationale, (iii) approuver et éventuellement résilier les contrats d'opérateurs régionaux, (iv) discuter les rapports d'évaluation externe et de suivi participatif. Ces réunions pourront permettre également d'examiner la complémentarité et la cohérence entre les volets des programmes du PNIMT.

VIII.8. Les travaux du comité de pilotage seront préparés lors des réunions des comités de concertation régionale qui impliqueront davantage les bénéficiaires à tous les niveaux et leurs organisations, les autorités locales et/ou régionales et les services d'appui technique (publics et privés) dans le processus de décision. Ces réunions se tiendront au moins deux fois par an pour: (i) analyser les résultats par rapport aux objectifs fixés, (ii) identifier les contraintes (ou difficultés), (iii) suivre et programmer des activités, (iv) coordonner les propositions et finaliser les budgets, enfin (v) débattre de toutes autres questions concernant l'exécution du programme.

VIII.9. Concernant le fonds de développement des infrastructures régionales (FDIR), l'étude détaillée l'approfondirait et pourrait envisager un manuel qui précisera les modalités de sa mise en œuvre.

IX. ASSISTANCE TECHNIQUE

IX.1. Au regard de la complexité technique et institutionnelle du programme envisagé:

- une **assistance technique de courte durée** sera sollicitée pour: (i) les études détaillées ou de faisabilité, (ii) la mise en place des unités de coordination nationale et régionale lors du démarrage du programme, la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO) pour les études techniques et de travaux et le recrutement de l'Ingénieur conseil, etc.
- une **assistance technique internationale** sera mobilisée périodiquement et mettra d'abord en place un système d'information géographique (SIG), et ensuite apportera d'autres formes d'assistance de façon dégressive lors de la mise en œuvre.

X. BÉNÉFICES ET RISQUES

A. BÉNÉFICES ATTENDUS

X.1. **Bénéficiaires.** Le programme qui à un caractère national touchera toutes les préfectures du pays et l'ensemble des populations rurales (303 CRD) à travers les infrastructures d'accès (desserte villageoise) et acteurs économiques (aux niveaux local et régional) pour les infrastructures de marchés.

X.2. **Bénéfices.** En égard au principe de réponse à la demande dans le cadre d'un programme participatif, les principaux bénéfices attendus en faveur des CRD, des OP ou des privés seront obtenus à travers:

- 3 750 km de pistes de desserte villageoise, réhabilitées;
- 5 marchés d'intérêt régional et national opérationnels, 3 marchés frontaliers fonctionnels, 2 centres de conditionnement et un millier de magasins de stockage et de conditionnement opérationnels;
- 135 sous-projets d'infrastructures d'élevages mis en place et fonctionnels;
- un environnement institutionnel et réglementaire plus appropriés pour des acteurs publics et privés et autres groupes cibles.

X.3. Ces bénéfices concourront à:

- La responsabilisation des organisations communautaires, des producteurs et des promoteurs privés aux différents niveaux notamment local et régional.
- L'amélioration progressive de la sécurité alimentaire et du niveau de vie des populations à travers: (i) la fluidité du trafic entre les zones de production et les marchés des localités, (ii) l'amélioration de la production, la productivité, la transformation et la conservation des produits.
- Le renforcement des capacités et des compétences locale, régionale et nationale.
- Le renforcement de la cohérence et de la complémentarité des interventions aux niveaux local, régional et national.

X.4. L'étude approfondie révélera la rentabilité financière, économique et sociale dudit programme.

B. RISQUES POTENTIELS

X.5. Le premier risque est relatif à l’environnement politique et économique global et ses effets sur les coûts et la disponibilité des facteurs, mais aussi à la faiblesse des capacités des opérateurs privés pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du programme.

X.6. Le risque réside également: (i) dans la régionalisation de l’intervention en termes de mécanismes de gestion, de transparence et d’efficacité; (ii) dans la responsabilisation des bénéficiaires (OP, opérateurs privés, collectivités) en termes de capacités à rentabiliser les infrastructures et/ou équipements marchands.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS

XI.1. Les problèmes qui pourraient être examinés avant et pendant l’étude détaillée seront:

- Un recensement et une analyse des capacités des acteurs potentiels et des coûts de prestations notamment aux niveaux local et régional.
- Un approfondissement sur l’inventaire des pistes communautaires, de la rentabilité des infrastructures marchandes (agricole et d’élevage).
- Un approfondissement sur le degré de participation des OPA ou des privés dans le financement des infrastructures marchandes.
- Un examen sur les possibilités et modalités de financement des banques et services financiers de la place.

ANNEXES

Annexe 1: Liste des principaux projets et programmes du MAEEF en cours d'exécution à composante infrastructure

Annexe 2: Sites à occuper

Annexe 3: Programmations indicatives

Annexe 4: Coût des installations

Annexe 5: Plans indicatifs et sources de financement

Annexe 6: Liste des personnes rencontrées au cours de la mission du 26 août au 6 septembre 2004

**Annexe 1: Liste des principaux projets et programmes du MAEEF
en cours d'exécution à composante infrastructure**

Projet/programme	Principal bailleur de fonds	Objectifs initiaux	
		Pistes (km)	Autres infrastructures
1 PDR Forécariah	BID	44	
2 PDRI Mali-Yemberin	BID	164	
3 Projet aménagement 1 200 ha	BADEA	120	
4 PDRI Dubreka	BID	150	6 magasins de stockage
5 PDRI Fouta Djallon	BID	250	15 magasins de stockage
6 Projet d'appui actions maraîchères et infrastructures de conservation des fruits et légumes dans les régions de Mamou et Kindia (PROFEL)	BADEA		4 magasins 2 chambres froides 1 unité de transformation 1 unité de conditionnement
7 PADER Haute Guinée (Kouroussa et Sigir)I	BAD	110 km en réhabilitation 534 km en entretien	
8 PDRI Haute Guinée occidentale	BID	223	1 abattoir 1 boucherie 90 abreuvoirs 1 aire d'abattage
9 PDRI Télimélé	BID/OPEP	192	

Annexe 2: Sites à occuper

Tableau A2.1: Sites des pistes du réseau de desserte d'intérêt villageois

Régions	Linéaires (km)	Observations
1 Kindia	330,0	Réhabilitation
2 Mamou	562,3	Réhabilitation
3 Labé	352,0	Réhabilitation
4 Kankan	370,0	Dont 182 en entretien
5 N'Zérékoré	1 062,3	Réhabilitation, dont 300 pour Sinko
6 Boké	370,0	Réhabilitation
7 Faranah	708,0	Réhabilitation
Total	3 754,6	Dont 182 en entretien

Tableau A2.2: Sites des infrastructures de marchés agricoles

Sites	Potentiel/Atouts
1 Marché d'intérêt national Conakry	Principal marché de transactions et de consommation du pays (plus de 1,5 million d'habitants).
2 Marché d'intérêt régional Kindia	Principal zone de production fruitière, sa population est d'environ 1,5 million d'habitants; elle couvre les 7 préfectures de la Guinée maritime.
Labé	Principal marchés de transit à l'exportation des produits agricoles et région productrice de cultures maraîchères. La population de la région se chiffre à environ 1,4 millions d'habitants.
Kankan	Population régionale estimée à plus d'un million d'habitants; région de grande production du riz, fruits, tubercules et légumes.
N'Zérékoré	Principal bassin de production du pays notamment en cultures d'exportation (café, huile de palme, banane plantain etc.) mais également de vivriers (riz, banane douce....).
3 Centre de conditionnement des mangues à Kankan	Grand centre fruitier notamment de mangues dont on estime la production à 10 000 tonnes (dont 700 seulement seraient exportées en moyenne par an) et d'orange, mais également de tubercules (ignames).
4 Centre de stockage et de conditionnement de pomme de terre et oignons à Timbi Madina-Pita	Population de la région de Mamou (plus de 36 000 habitants) dont la production à couverture régionale est estimée à plus de 15 000 tonnes de pommes de terre (environ 6 000 tonnes exportées) et 5 000 d'oignons.
5 Centre de transit des produits agricoles de Mamou	Ville carrefour, avec une population régionale de 611 000 habitants, dont les principales productions sont la patate, le maïs, la pomme de terre, les oignons et la tomate.
6 Marchés frontaliers Sinko (Beyla)	Bassin céréalier (riz, fonio, maïs) et d'élevage (notamment les bovins), avec plus de 39 000 hab. Marché fréquenté par les opérateurs de la Côte d'Ivoire.
Nongoa (Guéckédou)	Localité frontalière avec plus de 25 000 habitants dont les productions sont l'huile de palme et le riz.
Saréboido (Koundara)	Localité frontalière avec une population de 22 000 hab. dont la production est essentiellement l'arachide et le riz. Marché fréquenté par des opérateurs du Sénégal, de la Guinée Bissau et de la Gambie.

Tableau A2.3: Sites des infrastructures de marchés d'élevage

Sites	Régions naturelles	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée forestière
Marchés à bétail	Kollaboui (Boké)	Bertéya (Mamou)	Dogomet (Dabola),	Sinko (Beyla)	
	Konkouré (Kindia)	Dounet (Mamou)	Kaboukariah (Kouroussa)		Boola (Beyla)
	Fria centre	Pita centre	Kankan centre		
	Boké centre	Labé centre	Kourémalé		
	Sangarédi	Matakaou (Koubia)	Kintinian (Sigiri)		
		Tianghel Bori (Léouma)			
		Dalaba centre			
		Gaoul centre			
	Parcs à bétail	Ratoma et Matoto (Conakry)	Mamou centre		
			Labé centre		
Abattoirs de bovins	Linsan (Kindia),	Labé,	Banankoro (Kérouané),	Kissidougou centre	
	Sangarédi (Boké),	Timbi Madina (Pita)	Gbenko (Kérouané)	Macenta centre	
	Boké centre				
	Kamsar (Boké)				
Boucheries	Kollaboui (Boké)	Pita (Bantignel, Dongol Touma, Maci)	Dabola (Dogomet, Bissikrima)		
	Dubreka centre	Dalaba (kankalabé, Bodié, Ditinn, Dalaba centre)	Kouroussa (Kaboukaria)	Kissidougou (Yendé Millimou)	
		Mamou (centre de Tolo, Dounet, Boullivel, Konkouré, Saramoussaya)	Sigiri (Norassoba, Doko)	N'Zérékoré (Gouécké)	
		Mamou Commune urbaine (Dumez)	Kérouané centre	Beyla (Nionssomorodou, Gbakédou),	
		Mali (Yembéring, Fougou)	Kankan (Karfamorya, Tokounou),	Macenta (Sérédou).	
			Kankan (commune urbaine)	N'Zérékoré commune urbaine (Dorotha)	
			Dinguiraye centre		
Centres de séchage et de salage des peaux et cuirs		Mamou Commune urbaine	Kankan (commune urbaine)		
Construction et ou rénovation des centres de collecte de miel et cires		Labé (*)	Dabola (sous-préfecture de Bissikrima)		
Equipements d'abattoirs (chaînes de transport aérien de viande et chambres froides)		Kankan (**)			
		Sigiri			
		Faranh			
Unité de fabrication d'alvéoles pour l'aviculture	Conakry				

(*) Il s'agit de bâtiments et installations obsolètes qui méritent d'être rénovés pour redémarrer correctement.

(**) Localités où existent déjà des abattoirs.

Tableau A2.4: Typologie des infrastructures de marchés agricoles

Infrastructure	Localisation	Objectif	Caractéristiques générales	Degré d'avancement	Actions à entreprendre
1 Marché d'intérêt National (MIN) (*)	• Kagbélé km 36 Conakry	• Désengorger les entrepôts de Conakry-ville • Faciliter l'expédition des produits alimentaires	• Plate forme (stockage, conservation, transit, etc.) des produits d'importation et à exporter	• Existe une étude sommaire datant de 2001 et documents administratifs • Hypothèse de rentabilité vérifiée et certaines	• Actualisation et approfondissement de l'étude sommaire • Aménagement
2 Marchés d'intérêt régional (MIR)	• Kindia (**) • Labé • Kankan • N'Zérékoré	• Assurer le rôle de marchés terminaux pour les produits des régions • Favoriser le stockage et la conservation des produits agricoles	• Plate forme (stockage, conservation, transit...) des produits d'importation et à exporter	• Existe une étude sommaire datant de 2001 et documents administratifs	• Actualisation et approfondissement de l'étude sommaire • Information et sensibilisation • Aménagement
3 Marchés transfrontaliers ou d'intégration (MT)	• Sinko (Beyla) • Saréboido (Koundara) • Nongoa (Guéckédou)	• Augmenter le niveau d'échanges avec les pays limitrophes	• Infrastructures de base (aménagement, construction diverses)	Aucun	• Aucune étude
4 Magasins de stockage, banques de céréales et de semences	• Dans toutes les régions ou localités	• Améliorer la conservation et assurer la sécurité alimentaire	• Construction de magasin en moyenne (10 m x 10 m)	Aucun	• Site à identifier et étude à mener
5 Centre de transit des produits à Mamou	• Mamou (sur la route de Faranah)		• Plate forme (stockage, conservation, transit, etc.) des produits d'importation et à exporter	• Documents administratifs en instance de traitement	• Site identifié, étude à réaliser
6 Centre de stockage, de conditionnement et de tri de la pomme de terre (Timbi Madina) à Pita	• Timbi Madina	• Renforcer les capacités de stockage et de conditionnement de la pomme de terre et des oignons	• Plate forme stockage, chaîne de froids et de calibrage	• Documents administratifs existants	

(*) Dossier porté par l'AJD (Sanoh CIEPEX).

(**) Les infrastructures de ce marché régional seront complémentaires avec celles prévues par le PROFEL.

Annexe 3: Programmations indicatives

Tableau A3.1: Programmation indicative des linéaires de pistes par région et par an

Région	Longueur (km)					
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
1 Région N'Zérékoré	214,5	214,5	428,9	214,5		1 062,3
2 Région de Labé	70,4	70,4	140,8	70,4		352,0
3 Région de Boké	74,0	74,0	148,0	74,0		370,0
4 Région de Faranah	141,6	141,6	283,0	141,6		708,0
5 Région de Mamou	112,4	112,4	224,5	112,4		562,3
6 Région de Kindia	66,0	66,0	132,0	66,0		330,0
7 Région de Kankan	74,0	74,0	148,0	74,0		370,0
Total	753,9	752,9	1 505,2	752,9		3 754,6

Sources: BTGR, septembre 2004.

Tableau A3.2: Programmation indicative des CVEP (*) mis en place et équipés par an

Région	Longueur (km)					
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
1 Région N'Zérékoré		31	31	62	31	155
2 Région de Labé		10	10	20	10	50
3 Région de Boké		11	11	22	11	55
4 Région de Faranah		20	20	40	20	60
5 Région de Mamou		16	16	32	16	80
6 Région de Kindia		9	9	18	9	45
7 Région de Kankan		11	11	22	11	55
Total		108	108	216	108	500

Sources: BTGR, septembre 2004.

(*) Selon les BTGR, la norme est d'une CVEP pour 7 km et le coût unitaire est de 3 500 \$EU.

Tableau A3.3: Programmation indicative des infrastructures de marchés agricoles

Type d'infrastructures	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
Marché d'intérêt national	0	1	0	0	0	1
Marché d'intérêt régional	1	0	1	1	1	4
Marchés frontaliers	0	1	1	1	0	3
Centre de transit de Mamou	0	0	1	0	0	1
Centre de stockage, de conditionnement et de tri de la pomme de terre (Timbi Madina)	1	0	0	0	0	1
Magasin de stockage, banques de céréales et de semences		250	250	250	250	1 000
Total	2	257	258	252	251	1 010

Tableau A3.4: Programmation indicative des Comités de gestion des infrastructures de marchés agricoles

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
Comité de gestion	2	257	258	252	251	1 020

Tableau A3.5: Programmation indicative des infrastructures de marché d'élevage

Type d'Infrastructures	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
I. Marchés à bétail	2	3	6	5	4	20
Grands centres de commercialisation du bétail	1	2	4	4	3	14
Transfrontaliers	1	1	2	1	1	6
II. Parc à bétail	0	1	2	1	0	4
Grands centres urbains	0	1	1	0	0	2
Villes secondaires	0	0	1	1	0	2
III. Abattoirs bovins	1	1	3	3	2	10
Grands centres industriels	1	0	1	1	0	3
Villes moyenne	0	1	2	2	2	7
IV. Abattoir de volaille	0	1	1	1	0	3
V. Abattoir de porcs	0	1	1	0	0	2
VI. Aires d'abattage	5	5	10	5	5	30
VII. Boucheries	3	3	12	12	12	42
Grands centres urbains	1	1	2	2	2	8
Villes secondaires et moyennes	2	2	10	10	10	34
Charcuteries	0	1	1	0	0	2
Centre de séchage peaux et cuirs	0	2	4	2	0	8
Centre de collecte / traitement miel et cires	0	1	1	0	0	2
Unité de fabrication d'alvéoles	0	1	0	1	0	2
Unité de transformation de cornes et sabots	0	1	1	0	0	2
Total ouvrages par année	11	22	42	30	23	127
Equipements abattoirs (chaîne de transport et chambres froides)	4	0	4	0	0	8
Total général	15	22	46	30	23	135

Tableau A3.6: Programmation indicative des comités de gestion des infrastructures d'élevage

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
Nombre	15	22	46	30	23	135

Annexe 4: Coût des installations

Tableau A4.1: Coût des linéaires de pistes programmées (*)

Région	Coût/an					Total ('000 GNF)
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
Région de N'Zérékoré	6 701 875	6 701 875	13 403 750	6 701 875		33 509 375
Région de Labé	2 200 000	2 200 000	4 400 000	2 200 000		11 000 000
Région de Boké	2 312 500	2 312 500	4 625 000	2 312 500		11 562 500
Région de Faranah	4 425 000	4 425 000	8 850 000	4 425 000		22 125 000
Région de Mamou	3 512 500	3 512 500	7 025 000	3 512 500		17 562 500
Région de Kindia	2 062 500	2 062 500	4 125 000	2 062 500		10 312 500
Région de Kankan	2 312 500	2 312 500	4 625 000	2 312 500		11 562 500
Total ('000 GNF)	23 526 876	23 526 876	47 053 750	23 526 876		117 634 375

(*) Selon les BTGR et à la date, le coût linéaire de pistes est le suivant: Réhabilitation 12 500 \$EU, Entretien mécanisé 2 000 \$EU, HIMO 1 200 \$EU/km, Traitement points critiques 8 000 \$EU/ km.

Tableau A4.2: Coût des CVEP installés, équipés et formés

Région	Coût/an					Total ('000 GNF)
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
Région de N'Zérékoré		271 250	271 250	542 500	271 250	1 356 250
Région de Labé		87 500	87 500	175 000	87 500	437 500
Région de Boké		96 250	96 250	192 500	96 250	481 250
Région de Faranah		175 000	175 000	350 000	175 000	875 000
Région de Mamou		140 000	140 000	280 000	140 000	700 000
Région de Kindia		78 750	78 750	157 500	78 750	393 750
Région de Kankan		96 250	96 250	19 250	96 250	308 000
Total ('000 GNF)		945 000	945 000	1 716 750	945 000	4 551 750

Tableau A4.3: Coût des infrastructures de marchés agricoles

Infrastructure	Coût/an					Total ('000 GNF)
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
Marché d'intérêt national (*)		3 281 610				3 281 610
Marché d'intérêt régional (**)	1 706 400		1 706 400	1 706 400	1 706 400	6 825 600
Marchés frontaliers		1 100 000	1 100 000	1 100 000		3 300 000
Centre de transit de Mamou			900 000			900 000
Centre de stockage, de conditionnement et de tri de la pomme de terre (Timbi Madina)	1 250 000					1 250 000
Magasins de stockages, banques de céréales et de semence		1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 000 000
Total ('000 GNF)	2 956 400	5 881 610	5 206 400	4 306 400	3 206 400	21 557 210

(*) Coût unitaire.

(**) Coût estimatif sur la base du m² de superficie bâti et équipé.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Guinée: Profil de projet d'investissement
« *Programme d'infrastructures d'accès et de marchés agricoles et d'élevage* »

Tableau A4.4: Coût des infrastructures de marché d'élevage

Infrastructure	Coût/an					Total ('000 GNF)
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
Marchés à bétail	240 000	86 400	720 000	600 000	480 000	2 126 400
Parcs de transit		100 000	200 000	100 000		400 000
Abattoirs de bovins	200 000	200 000	600 000	600 000	400 000	2 000 000
Abattoirs de volaille		100 000	100 000	100 000		300 000
Abattoirs de porcs		150 000	150 000			300 000
Aires d'abattage	400 000	400 000	800 000	400 000	400 000	2 400 000
Boucheries	260 000	260 000	1 960 000	1 960 000	1 960 000	4 600 000
Charcuteries		95 000,0	95 000,0			
Construction d'aire de séchage de peaux et cuirs		360 000	720 000	360 000		1 440 000
Construction d'aire de salage de peaux et cuirs		180 000	180 000			360 000
Construction du centre de collecte et de traitement du miel et de la cire de Dabola		120 000	120 000			240 000
Chaîne de transport aérien		240 000		240 000		480 000
Chambres froides		200 000		200 000		400 000
Unité de fabrication d'alvéoles pour l'aviculture		600 000		600 000		1 200 000
Unité de transformation des cornes et sabots		700 000		700 000		1 400 000
Total ('000 GNF)	660 000	3 791 400	5 645 000	1 740 000	2 360 000	14 196 400

Annexe 5: Plans indicatifs et sources de financement

Tableau A5.1: Plan indicatif et sources de financement des pistes de désenclavement

Source	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total ('000 GNF)
Bénéficiaires	1 176 344	1 223 594	2 399 937	1 262 181	47 250	6 062 056
Gouvernement guinéen	2 352 688	2 447 188	4 799 875	2 524 363	94 500	12 218 614
Bailleurs de fonds (UE*, Agence française de développement*)...	19 997 845	20 801 095	39 995 687	21 457 082	803 250	103 054 959
Total ('000 GNF)	23 526 876	24 471 876	47 998 750	25 243 626	945 000	121 335 629

Tableau A5.2: Plan indicatif et source de financement des infrastructures de marchés agricoles

Source	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total ('000 GNF)
Bénéficiaires (chambres régionales*, OP*)	140 820	394 081	221 272	215 330	160 330	1 131 833
Gouvernement guinéen	295 640	588 161	442 544	430 640	320 640	3 000 635
Bailleurs de fonds (UE*, Agence française de développement*)...	2 513 940	4 999 360	4 425 440	3 660 440	2 725 440	18 324 620
Total ('000 GNF)	2 956 400	5 881 610	5 206 400	4 306 400	3 206 400	21 557 210

Tableau A5.3: Plan et sources de financement des infrastructures de marchés d'élevage

Source	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total ('000 GNF)
Bénéficiaires	33 000	189 700	282 250	73 500	100 300	678 750
Gouvernement guinéen	66 000	379 400	564 500	147 900	200 600	1 358 400
Bailleurs de fonds (UE*, AFD*)...	561 000	3 222 690	4 798 250	1 479 000	2 006 000	12 066 950
Total ('000 GNF)	660 000	3 791 400	5 645 000	1 740 000	2 360 000	14 196 400

(*) Ont signifié leur intérêt.

**Annexe 6: Liste des personnes rencontrées au cours de la mission
 du 26 août au 6 septembre 2004**

Lieu de résidence	Nom	Fonction
Conakry	Mohamed Noba	Vice-président Chambre Nationale Agriculture
	El hadj Boubacar Fofana	vice-président Chambre de Commerce Industrie
	Bako Camara	Directeur PROFEL
	Nicolas	UE
	Molinex	USAID
	Peneau	Agence française de développement
Dubreka	Mme Rachel	Responsable système d'information agence de commercialisation agricole
	Ali Attala Echour	Président Chambre Préfectorale du Commerce
Forécariah	Abraham Cissoko	Directeur Préfectoral de l'urbanisme et de l'habitat
	El hadj Fodé Doumbouya	Président Chambre Préfectorale du Commerce
	El hadj Mamadi Sory Ynsanné	Bureau AD RIP
	El hadj Konko Sory Sankon	Planteur
	El hadj Adama Khali Sankon	Planteur
Kindia	Mamadouba Camara	Sous-préfet Farmoréah
	Mamadouba Bangoura	Président Chambre Régionale d'Agriculture Kindia
	El hadj Bachir Sanoh	Président de la Chambre Régionale du Commerce Industrie
	Bruno Charbonnier	Directeur Guinée 44
Mamou	Malick Soumah	APEK
	El hadj Abdoulaye Gallé Bah	Président de la Chambre Régionale du Commerce Industrie
	El hadj Yacouba Barry	Président Chambre Régionale d'Agriculture
	Thierno Souleymane Diallo	Chef section piste BTGR
Labé	Moussa Kourouma	Chef section piste PITA
	El hadj Tandetta Diallo	Président de la Chambre Régionale du Commerce Industrie
	Alpha Amadou Diallo	Secrétaire régional chambre du commerce
	Mountaga Dieng	Retraité
	Célestin Tolno	Inspection Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
	Sidibé	PDSD/ Hte et Moyenne Guinée
	Dara Barry	DPUH
	Madou Samba Barry	Direction Communale de l'Urbanisme et Habitat de Labé
	Boubacar Barry	SRAE
Pita (Timbi Madina)	Moustapha Baldé	Chef de section entretien/BTGR
	Ousmane Bokhoum	SPRA
Dabola (Dogomet)	Tierno Balla Diallo	Coordonnateur de l'équipe technique de la FPFD
	Famoro Touré	Chef section Elevage
	Saliou Kéita	Sous-préfet
	Mamadou Bobo Barry	Président des marchands de bétail
Kankan	El hadj M'bemba Touré	Président Chambre Régionale d'Agriculture
	M Traoré	DPUH
	Mdou Tolo Diallo	BTGR
Sigiri	Vassé Traoré	SPRA
	Mamady Magassouba	SICA/MCIPME
	Fodé Bangaly Camara	SICA/MCIPME
	Pépé Dominique Lamah	DPDRE

Lieu de résidence	Nom	Fonction
Beyla (Sinko)	Seydou Sangaré	Président groupement des éleveurs
	Sidiki Kouyaté	Secrétaire affaires sociales syndicat des transporteurs
	El hadj Karamo Kéita	Président de la Chambre de Commerce Industrie
	Mory Oumar Camara	CRA
N'Zérékoré	El hadj Sebhory Touré	Président de la Chambre de Commerce Industrie
	Baba Yoré Conté	Inspection Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
	Lao Sagno	DPUH
Guéckédou (Nongoa)	Abdoul Aziz Baldé	Président de la Chambre de Commerce Industrie
	Sagou Diallo	Membre Chambre du Commerce